



Groupe de travail « Préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 » du 30 janvier 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 31 janvier 2024

L'UNSA était représentée par Emilie Cerisier, Malik Drif, Franck Garrigues et Martine Harnichard.

Le MASA nous a invité à un groupe de travail sur la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Celui-ci était animé par Xavier Maire, Chef du Service des Ressources Humaines (SRH) et Magali Pecquery, Déléguée Ministérielle à l'organisation des Jeux Olympiques.

L'administration présente le dispositif qui sera mis en place et ses répercussions sur les agents du MASA à différents niveaux.

Le contexte général des JOP :

Cérémonie d'ouverture le 26 juillet.

Les Jeux Olympiques auront lieu du 28 juillet au 11 août et concerneront Paris et sa région, mais aussi plusieurs sites métropolitains ainsi que la Polynésie Française. Ils représentent 2/3 de l'activité.

Les Jeux Paralympiques auront lieu du 28 août au 08 septembre : ils concerneront Paris et sa région ainsi que Châteauroux (36).

Les conditions de circulation :

Différentes zones ont été définies autour des sites des jeux. Les sites du MASA ne sont pas dans les zones de restriction, mais les déplacements en transport en commun risquent d'être impactés (la station Varenne sera ponctuellement fermée selon les épreuves).

Les agents qui travaillent sur Paris seront concernés : le télétravail sera donc incité et sa quotité hebdomadaire augmentée. Celui-ci sera permis également aux agents sans autorisation.

Les activités du MASA :

De nombreux services du MASA et des services de l'ATE seront impactés :

- La DGPE est engagée pour la promotion des filières, notamment au niveau des sites accueillant des délégations étrangères.



- La DGER met en place des actions de promotion du sport dans l'enseignement agricole et organise l'opération du camion « l'aventure du vivant ».
- La DGAI est engagée pour les contrôles des établissements de restauration collective et commerciale, ainsi que les contrôles en santé animale pour les équidés (dans le département des Yvelines). La certification import/export sera aussi concernée.
- Le SG sera concerné pour la gestion de crise, la communication, l'appui logistique, la sécurité numérique etc....

Les activités en DDI :

Les départements qui accueillent des sites seront chargés d'assurer les contrôles avant et pendant les JOP.

L'organisation est à la main des préfets ; les inspections spécifiques aux JOP ne pourront peut-être pas être comptabilisées dans Resytal mais elles entreront dans le calcul de la réalisation de la programmation. Ces inspections seront en format allégé par rapport aux inspections annuelles.

Des renforts en contractuels ont été effectués (26 ETP en IDF, 5 pour les autres sites).

Des appels à renfort ont été faits ; les agents seront mis à disposition entre départements (une vingtaine d'agents à ce jour).

Les hébergements seront normalement disponibles par la pré-réservation de chambres d'hôtel par la DRIAAF.

L'UNSA a soulevé la problématique des laboratoires d'analyses qui seront impactés. De même, le transport fluvial sera interrompu, ce qui semble poser problème en matière de transport des céréales en période de récolte, particulièrement pour les collègues de FranceAgriMer.

Elle a attiré l'attention sur la DDETSPP de Châteauroux qui sera fortement impactée du fait de l'augmentation des missions démesurées au regard des effectifs présents sur cette DDI.

Enfin, elle signale la présence potentielle de chiens pour les malvoyants lors des jeux paralympiques.

L'administration répond :

- L'ANSES a prévu des astreintes et attribué 5 ETP supplémentaires pour faire face aux demandes d'analyses.
- La problématique des transports sur la Seine est gérée par VNF.
- Châteauroux est identifié comme site sensible.
- Les chiens seront contrôlés en matière d'import-export mais pas en protection animale.

Les problématiques des reports de congés sont prégnantes et méritent un éclaircissement, notamment pour les agents de l'ATE. Une harmonisation interministérielle est indispensable.

Les agents directement impactés auront un complément indemnitaire dont le vecteur et le montant restent encore à définir.

Les dispositifs de garde d'enfants devront être à la hauteur des besoins pour les enfants qui peuvent partir en séjours de vacances mais aussi pour les crèches qui souvent ferment début Août.

L'administration a assuré que l'organisation a été testée en grandeur nature lors de la coupe du monde de Rugby organisée en France ; le risque est qu'une crise non identifiée se greffe à cet événement et désorganise la situation.

Les agents doivent privilégier les déplacements par les transports en commun ou à vélo, en cas d'intervention sur des sites à l'intérieur des zones où se déroulent les jeux. Il sera possible de rentrer avec un véhicule et du matériel soit par un laissez-passer ou accompagné des forces de l'ordre.

En conclusion, ce groupe de travail a mis en lumière tout le travail qui reste à faire ; les impacts directs et indirects sont nombreux et nécessitent toute l'attention de l'administration. Les équipes sont déjà éprouvées, et ne supporteront pas un manque d'anticipation et de préparation.

De nouvelles réunions devront permettre de clarifier les difficultés qui vont apparaître au fur et à mesure.

La reconnaissance de l'engagement des agents devra être à la hauteur du prestige de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.